Image not found or type unknown

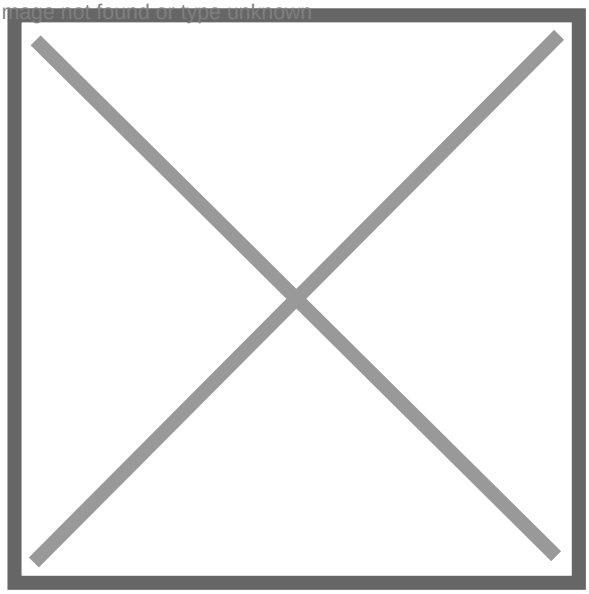

L'allocation parent isolé son montant

Par **carol974**, le **26/02/2010** à **09:37**

Bonjour,
je suis une mére célibataire de 30ans avec 1 enfant et j'ai vu sur le site internet de la caf que 1 parent seul avec un enfant a droit a 778 euros et mois j'ai une fille de 2 ans et depuis sa naissance je touche 583 euros. alors est ce normal, sinon que dois je faire? j'habite a l'ile de la reunion

merci d'avance pour votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés